OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Observatoire International des Avocats en Danger
4, boulevard du Palais
CS80420
75053 Paris Cedex 01
Tel : +33 1 44 32 49 43

M. Konstantin Chuychenko
Ministre de la justice
Le ministère de la Justice de la Fédération de Russie
Rue Zhitnaya 14
Moscou 119991
Fédération de Russie

Paris, 6 octobre 2021

Préoccupation concernant la sécurité et l'indépendance de M. Ivan Pavlov

Monsieur le Ministre de la Justice,

L'Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD) est une initiative du Conseil National des Barreaux (France), du Barreau de Paris (France), du Consejo General de la Abogacía Española (Espagne) et du Consiglio Nazionale Forense (Italie). Cet Observatoire est né avec la vocation de coordonner son travail avec d'autres entités, réseaux et mécanismes qui opèrent dans le domaine de la protection des avocats en général et des avocats des droits humains en particulier. L'un de nos axes de travail est de donner de la visibilité aux plaintes de ces derniers et à transmettre des communications aux autorités nationales, aux autorités diplomatiques, aux organisations internationales et aux mécanismes de protection régionaux et internationaux pour les inciter à agir en faveur du cas ou de la situation particulière identifiée.

Nous vous écrivons respectueusement pour vous faire part de notre inquiétude quant aux informations que nous avons reçues concernant la situation et la sécurité de notre collègue Maitre Ivan Pavlov, éminent avocat de Saint-Pétersbourg et membre de Komanda 29 (Équipe 29), un consortium d'avocats et de journalistes qui défendent le droit à la liberté d'information et d'expression. Dans le passé, il a fréquemment défendu des personnes accusées par les services de sécurité de divulgation de secrets d'État, de trahison, d'espionnage et d'autres crimes contre la sécurité nationale. Il a travaillé sur un certain nombre d'affaires très médiatisées, notamment celle de M. Ivan Safronov, un ancien journaliste accusé de trahison en raison de son travail de

journaliste d'investigation. M. Ivan Pavlov a reçu en 2015 le prix du Moscow Helsinki Group pour sa défense des droits humains dans un tribunal, et le prix Alison Des Forges en 2018 pour son engagement exceptionnel en faveur des droits humains, décerné par *Human Rights Watch*.

Selon les informations que nous avons reçues, nous comprenons que le 30 avril 2021, les agents du Service fédéral de sécurité (FSB) de la Fédération de Russie ont perquisitionné la chambre d'hôtel de M. Ivan Pavlov à Moscou. Ils auraient saisi des objets contenant des informations protégées par le secret de la correspondances entre un avocat et son client. Il a été rapporté que les agents des forces de l'ordre ont également fouillé l'appartement et la résidence secondaire de M. Ivan Pavlov, ainsi que le bureau de Komanda 29 et les domiciles des membres de Komanda 29. M. Ivan Pavlov a été arrêté le jour même avant d'être libéré.

M. Ivan Pavlov fait l'objet d'une enquête parce qu'il est soupçonné d'avoir rendu publiques des informations classifiées dans le cadre d'une affaire de trahison contre M. Ivan Safronov. Il est accusé d'avoir divulgué des éléments de l'enquête préliminaire menée à l'encontre de son client, M. Ivan Safronov, et d'avoir informé les journalistes, en dehors du tribunal, de l'existence d'un témoin anonyme dans l'affaire contre M. Ivan Safronov.

M. Ivan Pavlov représente également la Fondation anticorruption de M. Aleksei Navalny dans une affaire lancée par les procureurs qui accusent la Fondation d'être un groupe "extrémiste". La descente dans les locaux de M. Pavlov a eu lieu le lendemain du jour où il a contesté le caractère secret des preuves dans l'affaire Navalny. Il a également été signalé qu'il avait déjà été menacé de poursuites par des agents du FSB.

L'Observatoire International des Avocats en Danger a reçu des informations selon lesquelles la Cour de District Basmanny de Mosvow a émis des mesures de restriction contre M. Ivan Pavlov. Selon ces mesures, M. Ivan Pavlov à l'interdiction de communiquer avec les témoins de l'affaire Safronov. Il lui est interdit d'utiliser les communications postales et télégraphiques, y compris l'internet, à quelque fin que ce soit, sauf pour appeler les services d'urgence ou communiquer avec l'enquêteur dans l'affaire.

Au vu de ces éléments, l'Observatoire International des Avocats en Danger s'inquiète de la sécurité de M. Ivan Pavlov. Ces incidents apparaissent comme une forme de harcèlement de M. Ivan Pavlov lié à l'exercice de ses activités professionnelles d'avocat. Les mesures imposées et l'affaire pénale en cours contre le mettent gravement en danger et empêchent l'exercice légitime de sa profession d'avocat représentant les intérêts de ses clients.

La Fédération de Russie est un État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié en 1973, et à la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée en mai 1998. Ces deux traités garantissent l'égalité devant la loi et l'égale protection de la loi ainsi qu'une représentation juridique pour assurer la protection des droits.

Demeurant profondément préoccupé par cette situation, l'Observatoire International des Avocats en Danger souhaite attirer l'attention des autorités de la Fédération de Russie sur les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau de 1990. Selon ces principes, les gouvernements ont l'obligation de s'assurer que les avocats peuvent exercer toutes leurs fonctions professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement ou interférence inappropriée et qu'ils " *ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie* " (Principe 16).

Selon ces mêmes principes, les avocats " *bénéficient de l'immunité civile et pénale pour toute déclaration pertinente faite de bonne foi dans des plaidoiries écrites ou orales ou lors de leur parution ès qualités devant un tribunal ou une autre autorité juridique ou administrative* " (Principe 20).

En outre, les avocats " *ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions* " (Principe 18) et " *Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que toutes les communications et les consultations entre les avocats et leurs clients, dans le cadre de leurs relations professionnelles, restent confidentielles.* " (Principe 22).

Selon ces mêmes principes, " *Les accusations ou plaintes portées contre des avocats dans l'exercice de leurs fonctions sont examinées avec diligence et équité selon les procédures appropriées. Tout avocat a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et peut être assisté par un avocat de son choix.*" (Principe 27).

L'Observatoire International des avocats en Danger (OIAD), appelle donc les autorités de la Fédération de Russie à se conformer aux normes établies par les Principes de base relatifs au rôle du barreau ainsi qu'à leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et à :

- protéger M. Ivan Pavlov contre tout harcèlement, intimidation ou représailles, actuels ou futurs, dans l'exercice de sa profession ;
- s'assurer que toute poursuite à l'encontre de M. Ivan Pavlov ne constitue pas un moyen d'entraver ou d'empêcher son travail légitime en tant qu'avocat ;
- respecter le droit d'Ivan Pavlov à un procès équitable.

OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette affaire, que l'Observatoire international des avocats en danger et moi-même continuerons à suivre de près.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Francesco Caia
Président de l'Observatoire International des Avocats en Danger

Cc :
- Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, M. Diego GARCÍA-SAYÁN, OHCHR-UNOG, Avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève 10, Suisse (SRindependenceJL@ohchr.org) ;

- Mme Krystyna Marty Lang, Ambassadeur de Suisse auprès de la Fédération de Russie, Ambassade de Suisse, Per. Ogorodnaya Sloboda 2/5, 101000 Moscou, Russie (moscow@eda.admin.ch) ;

- Sergei Garmonin, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Suisse, Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne, Suisse (rusbotschaft@bluewin.ch) ;

- Barreau de Saint-Pétersbourg (Адвокатская палата Санкт-Петербурга), Невский пр-т, д. 53 Санкт-Петербург (mail@apspb@apspb.ru)